

COURS DE LA BOURSE.

Table with 4 columns: Cours de clôture, le 26, le 27, hausse, baisse. Rows include 3% ancien, 4 1/2 au compt, 91.75, 91.60.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 26 octobre.

Il n'y a rien de fondé dans le bruit colporté hier et aujourd'hui à la Bourse d'une prorogation du Parlement italien et à plus forte raison d'une dissolution des Chambres.

L'Empereur est parti aujourd'hui à midi pour Nice, pour rendre visite à LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie. Sa Majesté est accompagnée de MM. le vice-amiral Jurien de la Gravière, le général de division premier écuyer Fleury, ses aides de camp ; le marquis de Caux, écuyer ; le capitaine comte d'Espenil, officier d'ordonnance, et de M. Pietri, attaché au secrétariat particulier.

Avant son départ pour Nice, S. M. l'Empereur a présidé le Conseil des ministres au palais de Saint-Cloud.

On annonçait à Marseille, le 24, que le roi des Belges arriverait à Marseille aujourd'hui mercredi. On assure qu'après un court séjour dans cette ville, le roi Léopold se rendra à Nice.

Une lettre de Nice fait pressentir pour samedi ou dimanche le départ de l'empereur de Russie.

Les lettres de Rome, du 22, disent que le général de Montebello est arrivé mercredi à Rome ; il a eu une longue entrevue avec le cardinal Antonelli.

Il est arrivé à Paris, par voie des Etats-Unis des nouvelles mexicaines postérieures à celles que le dernier paquebot de Saint-Nazaire a apportées. Elles annoncent l'occupation de Matamoros par les Français.

Parmi quelques nominations de maires publiées par le Moniteur, nous remarquons celle de M. Adolphe-Bernard Granier de Cassagnac, comme maire de Plaisance (Gers). On sait que M. Granier de Cassagnac est député de ce département.

Pour l'élection d'un député au Corps Législatif qui aura lieu les 13 et 14 novembre dans le département de la Marne, le candidat du gouvernement sera M. Duguit, président de la société agricole régionale ; il a pour concurrent M. Bertrand, ancien membre de la Constituante de 1848.

Le prince Murat et sa famille sont arrivés à Beyrouth, à bord du Cacique, le 9 octobre. Leurs Altesses ont été saluées par les forts de la ville et les différents bâtiments de guerre en rade de Beyrouth d'une salve de 21 coups de canon.

D'après la Correspondencia du 22, on a toujours la confiance, à Madrid, que la crise financière touche à son terme, sans que des désastres graves aient eu lieu. Les établissements de crédit n'ont pas souffert. Le même journal annonce la prochaine arrivée à Madrid de M. Pereire ; il ajoute que ce capitaliste doit faire au gouvernement des offres pour l'opération de crédit exigée par l'état du trésor.

On mande de Rome que la Belgique et quelques Etats de l'Allemagne ont refusé de réduire les tarifs des dépêches télégraphiques expédiées à l'étranger.

La France, l'Angleterre et la Suisse ont accepté la réduction proposée.

Le comité allemand de Boston a fait distribuer en Allemagne un avis dans lequel il exhorte les émigrants à ne pas se laisser séduire par de soi-disant agents du Gouvernement américain qui leur promettent des propriétés foncières, tandis que, en réalité, on contraint ceux qui ont été dupes de pareilles promesses à entrer dans les rangs de l'armée unioniste.

On lit dans le Moniteur :

Une dépêche télégraphique arrivée à Vera-Cruz au moment où le bateau allait se mettre en mouvement donne des détails sur la fête anniversaire de l'indépendance mexicaine, qui a été célébrée à Mexico le 16 septembre. La population tout entière de la capitale s'est livrée, à cette occasion, aux démonstrations les plus vives et les plus chaleureuses, sans que la réjouissance publique ait été troublée en un seul instant par le moindre désordre.

L'impératrice a posé la première pierre du monument de l'indépendance, au milieu des applaudissements enthousiastes de la foule. Le ministre d'Etat a prononcé un discours dont voici la dernière phrase : « Grâce à la haute intelligence et à la généreuse magnanimité de Napoléon III, le vœu le plus cher des Mexicains se trouve accompli : nous avons enfin la forme de gouvernement qui nous convient et qui nous offre les garanties de la vraie liberté, de la prospérité et de la grandeur. »

La même dépêche annonce l'occupation de Matamoros par les troupes impériales, et ajoute que Doblado s'était rendu à la Nouvelle-Orléans pour attendre le sauf-conduit qu'il a demandé.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

Tribunaux.

— On lit dans le Times du 25 octobre : D'après les derniers arrangements, le jugement de Müller commencera jeudi. L'affaire doit être mise devant le grand jury aujourd'hui mardi. Le ministère public sera composé des éminents personnages dont les noms suivent : Le solliciteur général (M. B. Collier) ; M. Sergeant-Ballantine ; M. Haunon ; M. Giffard et M. Beasley. M. Greewood le solliciteur du Trésor doit les instruire de l'affaire. Le lord Chief baron Pollock occupera, dit-on, le fauteuil de la présidence, durant cette affaire.

On écrit de Berne que c'est mardi que se sont ouverts les débats de l'affaire Trümby. — Hermann Demme, le jeune médecin accusé d'avoir empoisonné le banquier Trümby avec de la strychnine, est défendu par M. Voigt ; Mme veuve Trümby par M. Achy.

Cinquante témoins sont cités ; onze experts-chimistes ou médecins seront entendus. — Les débats dureront jusqu'à la fin de la semaine.

— Les sieurs Villeroux, gérant et Pinel, imprimeur du journal littéraire la Voix de Toulouse, étaient traduits, vendredi 21 octobre, devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'avoir imprimé et publié deux articles traitant de matières politiques et d'économie sociale. Dans son audience d'hier, le tribunal faisant application aux prévenus de l'article 5 du décret organique sur la presse du 17 février 1852, les a condamnés, chacun à 100 fr. d'amende pour chaque article incriminé et à un mois d'emprisonnement. Le tribunal a ordonné en outre que la Voix de Toulouse cessera de paraître.

— M. Louis Godard, de retour à Rome, a formé opposition avec son frère Jules au jugement du tribunal civil de la Seine, prononcé par défaut contre eux, le 30 août dernier, sur la plainte de M. Tournachou-Nadar.

La cause est fixée pour être plaidée au mardi 22 novembre prochain (6^e Chambre du tribunal).

M. Jules Favre plaidera pour MM. Godard.

FAITS DIVERS.

L'amiral Romain-Joseph Desfossés qui vient de mourir, naquit le 8 décembre 1798, âgé conséquemment de 66 ans moins quelques semaines. Il entra dans la marine en 1807, fut nommé aspirant le 1^{er} décembre 1810 ; enseigne de vaisseau le 1^{er} septembre 1819 ; lieutenant de vaisseau le 31 décembre 1828 ; capitaine de frégate le 10 avril 1837 ; capitaine de vaisseau le 31 juillet 1841 ; contre-amiral le 27 septembre 1847 ; vice-amiral le 11 juin 1853.

— M. le ministre de l'instruction publique vient de concéder à Mme veuve Jasmin une partie de la pension littéraire dont jouissait son mari.

— La commission chargée de précéder en Normandie, à l'acquisition des étalons de demi-sang destinés à la remonte des établissements de l'Etat, se réunira à Caen le 14 et le 15 novembre prochain, et au Pin le 17 et le 18 du même mois. Les opérations auront lieu de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures de l'après-midi.

La commission est ainsi composée : M. le général Fleury, directeur général des haras, président.

MM. le baron de Bourgoing, Perrot de Chambéry et A. Dupont, inspecteurs généraux.

M. Froidevaux, directeur du dépôt d'étalons de Saint-Lô, remplira les fonctions de secrétaire.

D'après des renseignements exacts, la réunion sera très intéressante : elle ne comprendra, en effet, pas moins de 300 à 400 étalons. Après le choix de l'administration, qui laissera d'ailleurs toute liberté à la concurrence, les départements, les particuliers et l'étranger trouveront une remonte précieuse et facile dans cette collection, peut-être unique dans le monde, de reproducteurs, tous de bonne origine et ayant déjà, dans les épreuves publiques, donné une première mesure de leur valeur.

— On trouvait, il y a quelque temps, rue des Petits-Champs, une pension de jeunes filles et un charcutier dont les deux enseignes n'en faisaient qu'une, si bien qu'on lisait sur la même ligne : Pension de jeunes demoiselles. A la renommée des bonnes langues.

— Cinq cents Polonais, internés à Olmutz, ont demandé à s'engager dans l'armée mexicaine.

— On écrit de Saarbruck au Courrier du Palatinat qu'une terrible explosion de gaz, suivie de l'inflammation d'une certaine provision de poudre de mine, vient d'avoir lieu dans les houillères de Reder, près de Neunkirschen. On a retiré des mines 23 ouvriers morts et 16 grièvement blessés, dont plusieurs sont morts depuis. Dans le courant de la journée, trois autres mineurs occupés à porter secours à leurs malheureux camarades ont également trouvé la mort par l'asphyxie.

— Le journal l'Ouvrier Suédois, publie une notice sur un chasseur du district de Wilhelmia en Laponie. Il se nomme Jacques Pierson, est âgé de 60 ans, et est, pour la chasse à l'ours, ce qu'est Jules Gérard pour la chasse au lion. On porte à 70 le nombre des animaux féroces tombés

sous les balles ou la lance ou dans les pièges de Pierson qui, quoique grièvement blessé dans une foule de rencontres, n'a jamais manqué l'occasion d'attaquer un ours. Le plus grand péril qu'il ait couru fut en 1836, dans une chasse où il était accompagné de son père. Ce dernier venait d'être attaqué, et terrassé par un ours monstrueux, quand Jacques accourut à son secours et plongea sa lance dans la poitrine de l'animal ; mais l'ours après avoir arraché le fer de son corps, se jette sur Jacques désarmé. Une lutte corps à corps s'en suit, dans laquelle le chasseur, doué d'une force herculéenne, résiste aux étreintes de son adversaire jusqu'au moment où son père, après s'être relevé, s'empare de la lance, et plus heureux que le fils de Thérèse, pousse droit au monstre et le tue. Jacques a rapporté de ce combat désespéré d'horribles blessures dont il montre fièrement les cicatrices.

— On annonce qu'un procès curieux va être plaidé en Autriche. L'accusé serait un employé du ministère des finances, qui aurait fait des détournements considérables, non pas en argent, mais en cigares et en timbres-poste. Il aurait pris trois millions de cigares ordinaires, un million de cubas, vingt-cinq mille cabanos et douze cent mille paquets de tabac à fumer. Il se serait approprié également pour cinquante mille francs de timbres-poste.

— Un fait de nature à tempérer l'orgueil de la génération actuelle, c'est qu'avec le progrès des lumières marche le progrès de la folie. Depuis quelques années surtout, la situation amenée par le nombre croissant des aliénés est devenue une inquiétude pour les administrations départementales. En 1838, une pensée de bienfaisance a inspiré la loi qui impose à chaque département l'obligation d'avoir un établissement spécial pour recevoir et soigner les infortunés privés des clartés de l'intelligence.

Le nombre des fous traités ou entretenus dans ces asiles était, en 1846, de 10,524 ; en 1856, date des derniers documents officiels, il s'élevait à 26,286. Depuis, le chiffre s'est rapidement élevé, et on le porte à plus de 40,000. Lors du recensement de 1855, outre les malades admis dans les établissements spéciaux, on en comptait 3,404 gardés à domicile. Aujourd'hui, on en compte au moins deux fois autant. Tout ou tard, cette armée du délire viendra frapper aux portes des asiles et on ne pourra la repousser, car elle réclamera le bénéfice de la loi qui la protège. Il faudra de nouveaux frais, et les dépenses relatives aux aliénés, qui se montaient d'abord à 1,700,000 francs, dépassent aujourd'hui 7 millions !

— On voyait dimanche dans Paris des militaires du génie de la garde impériale, en garnison à Versailles, revêtus du nouvel uniforme attribué à ce corps. Au lieu de l'habit à longues basques, ces militaires portaient la tunique de drap bleu de roi avec collet et parements de velours noir, et grenade jaune brodée de chaque côté du collet ; les devants de la tunique sont ornés de brandebourgs de couleur écarlate, disposés comme le sont ceux qui ornent les tuniques des grenadiers et des voltigeurs de la garde. Au lieu de baudrier, un ceinturon de buffle blanc, bouclé à la taille, supporte le sabre-poignard. Le reste de l'uniforme distinctif du génie est le même qu'autrefois.

— On lit dans l'International, de Londres :

Nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs un nouveau système d'escroquerie qui vient de nous être signalé par des personnes dignes de toute confiance. Comme toujours, il s'agit de l'exploitation des commerçants du continent.

Des individus ont pris pour raison sociale le nom d'une maison très respectable et fort avantageusement connue sur la place de Londres. Ils ont loué une chambre garnie dans une rue portant le même nom que celle où est établie la maison connue, et ont adressé des commandes de marchandises à des négociants de Paris, de Sens et de plusieurs autres villes de France.

« Si l'on prend des informations sur notre compte, se sont-ils dit, avec raison malheureusement, on ne pourra les fournir qu'excellentes, et nous sommes sûrs du succès de notre spéculation. »

Nous engageons donc de nouveau toutes les personnes qui recevront des lettres de maisons qui ne leur sont pas personnellement connues, et dont les demandes de marchandises ne seront accompagnées ni de fonds, ni de références, à rien envoyer avant d'avoir pris des renseignements bien précis ; et, pour ce faire elles devront toujours donner à leurs correspondants les prénoms, le nom de la rue, le numéro et le quartier de celui qui leur a écrit.

— On lit dans le Temps :

Mme la baronne de M..., qui porte un des noms les plus sonores de la Chaussée-d'Antin, et que sa beauté aurait mise partout au premier rang, était depuis quelques mois fatiguée par les poursuites demi-sécrites d'un M. D..., fort prosaïque don Juan, à qui des gains de bourse, plus ou moins licites, avaient fait contracter quelques liaisons dans le faubourg, et ouvrir quelques salons.

Rebuté dans ses avances, le soupirent éconduit, malotru comme Turcaret, et impatientant autant que lui, s'était promis d'afficher Mme la baronne et de faire à sa réputation, par les apparences, le tort qu'il ne pouvait lui faire autrement.

Sans changer la résolution de la jeune dame, cette tactique la blessait vivement. Mais grand était son embarras. M. D... la saluait avec une politesse familière fort blessante ; M. D... envoyait sans motif sa-

voir de ses nouvelles ; il affectait pour tout ce qui la concernait un intérêt exagéré ; enfin, depuis quelque temps, il se permettait d'accompagner son coupé au bois.

Cependant faire un éclat, c'était à la fois et compromettre elle-même, et compromettre son mari.

La baronne eut une idée et elle la communiqua à son cocher, homme aussi intelligent qu'adroit.

Avant-hier dimanche, madame M... se fit conduire aux Champs-Élysées. Son équipage n'avait pas parcouru la moitié de la grande avenue, que le financier, pimpant, sémillant et ferme en selle sur un aleanz plein de feu, caracolait à sa portée en simulant une intelligence complète avec sa victime.

Tout à coup le cocher fait un temps d'arrêt ; l'alezan se trouve d'une longueur en avant, et reçoit alors, dans le train de derrière, un coup de fouet si habilement cinglé que difficilement contenu jusque-là, il s'emporte.

Voilà M. D..., pâle de frayeur, qui perd les étriers qui se cramponne à la crinière, qui perd chapeau, cravache et même sa chevelure si noire, et qui, suspendue aux reins de son bécéphale, finit par tomber au milieu du macadam délavé, en se cassant deux dents... osanores.

Mme la baronne de M... avait suivi de l'œil la course du pauvre don Juan, transformé en Mazeppa, et avait accueilli sa chute par un malin sourire. Elle était désormais justifiée. Evidemment, si le chevalier désarçonné lui portait un grand intérêt, il n'était pas payé de réciprocité.

BIBLIOGRAPHIE.

MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Un des objets dont l'attention publique se préoccupe le plus vivement aujourd'hui, c'est sans contredit l'instruction primaire.

Les questions qu'elle embrasse prennent, chaque jour, plus d'intérêt, et, par suite, une plus haute considération s'attache à la profession et à la personne des instituteurs.

Cette considération, qui, après la satisfaction de leur conscience, est la plus douce récompense de leurs efforts, est en même temps un stimulant qui les excite à se rendre de plus en plus dignes de la faveur publique, tant par l'excellence de leur enseignement que par l'efflorescence de leurs concours que la religion, la société et l'Etat ont droit d'attendre d'eux.

Pour réussir dans une tâche si compliquée, il leur est indispensable de se mettre régulièrement en communication avec un ami sincère qui soit pour eux un informateur, un guide et un interprète ; c'est-à-dire qui les tienne au courant de tout ce qu'il leur importe de savoir en leur double qualité de citoyens et de professeurs ; qui leur signale les difficultés de leur route et les aide à s'y diriger, et enfin qui fasse connaître tant au public qu'à l'autorité supérieure leurs besoins, leurs griefs, leurs désirs, dans la juste mesure de ce qu'on peut légitimement obtenir, et avec la réserve que commande la position, si délicate, des instituteurs publics.

Cet ami sincère, ils le trouvent dans le Manuel général, journal hebdomadaire, qui depuis trente-deux ans, c'est-à-dire depuis la rénovation de l'enseignement primaire en France, n'a cessé de remplir ce rôle auprès d'eux, avec un succès auquel tout récemment l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) vient de rendre un éclatant hommage, en décrétant à son directeur, M. Th. H. Barrau, le prix destiné à la personne qui a rendu en France le plus de services à l'instruction populaire.

Les informations et les conseils du Manuel général ont d'autant plus de prix qu'il jouit d'une indépendance entière ; il ne reçoit l'impulsion de personne, il ne s'inspire que du sentiment de ses devoirs envers la société, à laquelle il importe au plus haut degré que la source d'où découle l'instruction populaire soit de plus en plus abondante et pure.

Rédigé expressément pour les instituteurs, il leur raconte et il leur explique, tous les faits importants du monde politique, puisés aux meilleures sources ; sa revue scientifique leur fait connaître, surtout au point de vue pratique, les progrès merveilleux que la science accomplit de nos jours ; sa revue agricole, ses variétés, ses faits divers, ses comptes-rendus d'ouvrages nouveaux, son feuilleton, où se succèdent alternativement des récits historiques, des relations de voyages, de bons romans ; enfin ses bulletins agricoles, industriels, financiers, météorologiques, ne les laissent étrangers à rien de ce qui peut leur être utile ou agréable de savoir.

Des gravures, vignettes, cartes, plans, etc., destinés à parler aux yeux en même temps qu'à l'esprit, sont intercalés dans le texte.

D'un autre côté, la partie spéciale du Manuel général, essentiellement et exclusivement didactique, fournit de nombreux et intéressants matériaux à l'enseignement des instituteurs.

Elle comprend des articles d'éducation d'enseignement ; la plupart des sujets de composition donnés par les commissions d'examen pour l'instruction primaire (aspirants et aspirantes au brevet simple et au brevet complet, inspecteurs primaires), ainsi que les corrigés de ces compositions ; une correspondance fort importante où le rédacteur en chef répond à un grand nombre de questions posées par les abonnés eux-mêmes ; des exercices à l'usage des classes ; problèmes d'arithmétique, de géométrie, d'arpentage, avec la solution ; devoirs de grammaire pour les commençants et pour les élèves plus avancés, texte et explication ; des lectures amusantes pour les élèves, et enfin tous les actes officiels relatifs à l'instruction primaire.

Par une heureuse combinaison typographique, la partie générale et la partie spéciale du Manuel portent chacune une pagination particulière, et peuvent être facilement détachées l'une de l'autre. Les instituteurs ont ainsi le moyen d'alléger le prix de leur abonnement en s'entendant avec un ou plusieurs personnes pour céder ou leur communiquer celle des deux parties qui peut le mieux leur convenir (1).

De plus, il parait, le 10 de chaque mois, à l'usage des instituteurs et des institutrices qui ne veulent se contenter de la partie spéciale du Manuel général, un recueil reproduisant cette partie spéciale, sous le titre de Petit Manuel de l'Instruction primaire (2).

(1) Le Manuel général parait le samedi de chaque semaine, par numéros de 32 pag. in-8. On s'abonne aux bureaux du Manuel général de l'Instruction primaire, boulevard St-Germain, 77, à Paris. A Roubaix, à la librairie J. Renoux, Grande-Rue, 56. Le prix d'abonnement est de 10 fr. pour un an, 5 fr. 50 pour 6 mois, 3 fr. pour 3 mois.

(2) Prix d'abonnement : 4 fr. 80 c. par an.

COTONS.

Le 26 octobre, les cotons ont subi une hausse de 1/2 centime.

HAVRE.

Voici, d'après le Courrier du Havre, le résumé des opérations sur cette place dans les deux derniers jours :

MARDI. — Les meilleurs avis d'Angleterre continuent de rendre plus de mouvement à notre marché, et les prix s'affaiblissent. Nous avons aujourd'hui une bonne demande pour le disponible, avec reprise partielle dans les cours. Les Chine surtout sont en faveur, et se sont payés jusqu'à 155 fr. — A terme, on a également payé un mieux sensible, soit de 172 fr. 40 à 177 fr. 50 pour Madras, 140 fr. pour Chine, mais on est peu vendeur ainsi pour les Madras, et on demande de 5 à 10 fr. de plus pour les Chine, ce qui a limité les affaires.

En somme, nous n'avons que 1,204 b. à noter à quatre heures et demie.

MERCREDI. — Malgré les avis stimulants de Liverpool notre marché est resté calme aujourd'hui mais avec fermeté dans les prix et même avec reprise de 2 fr. 50 pour quelques lots disponibles. En cotons, à terme, il ne faisait que des Oumrawtee sur décembre, à 175 fr. Le Madras aurait pu être obtenu à 177 fr. 50 et même, dit-on, à 175 fr. Les ventes notées à quatre heures et demie ne dépassent pas 920 balles.

LIVERPOOL. — MARDI. — Ventes 45,000 b., avec hausse de 1/4 à 1/2 d. pour les Surate ; les Améric et unel restent sans changement.

A la hausse de Manchester, les prix ont été en forte baisse depuis huit jours ; mais aujourd'hui le ton est meilleur.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'éditeur Courcier vient de mettre en vente une nouvelle édition, augmentée d'un supplément, du grand Dictionnaire de géographie universelle, ancienne et moderne, ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., de toutes les parties du monde, par MM. Bescherelle et Devars, avec la collaboration de plusieurs géographes français et étrangers ; 4 fort ; volumes in-4° (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages). Broché, 60 fr. le même ouvrage, relié, 70 fr. rendu franco dans toute la France. L'ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

Cet important ouvrage se publie également en 40 livraisons à 15 centimes la livraison, et est en cours de publication. Prix complet, y compris le supplément, 60 fr. On peut souscrire par fraction de 100 livraisons, en adressant à l'avance un mandat de 15 fr. à l'ordre de l'éditeur, pour recevoir franco chaque semaine les livraisons parues.

Chez A. Courcier, libraire-éditeur, boulevard Sébastien (rive gauche) n° 43, à Paris.

La Monographie des Hémorrhoides

par le docteur A. LERAS, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérissons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. Un vol. in-8°. Prix 4 fr. A Paris, 14, rue de l'Échiquier. (Consult.) 6937

Crédit foncier de France.

Le crédit foncier de France émet chaque jour, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux, et tient à la disposition du public :

- 1° Des obligations foncières ou lettres de gage, et des obligations communales de 500 fr. 5 %, rapportant 25 fr. d'intérêt annuel, et remboursables en cinquante ans par voie de tirage au sort ;
2° Des obligations foncières de 500 fr. 4 % provenant de l'émission de 1863, et donnant droit à quatre tirages de lots montant à 800,000 fr. par an ;
3° Des obligations communales à l'échéance de 3 ans à 5 ans rapportant 5 % d'intérêt.

S'adresser à Paris, au siège de l'administration, et dans les départements chez les receveurs des finances et chez les notaires.

(Notices franco sur demande affranchie.) 6700

NOURRICE.

Une jeune femme nouvellement accouchée demande un nourrisson. S'adresser à Waitrelos, chez Pierre Latuys, près du Ballon. 6934